

ECHO

FGTB

La lettre d'information des services d'études
de la FGTB et des Interrégionales
ne paraît pas en juillet et août

E.R: Jean-Marie De Baene • Rue Haute 42, 1000 Bruxelles
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 8, octobre 2018

■ Economie

Le baromètre socio-économique de
la FGTB 2018 : l'heure du bilan

■ Entreprises

La réforme du droit des sociétés
et des associations attaquée

■ Politique sociale

Réinsertion de qualité pour les
malades de longue durée

■ Ombuds social

La Cour d'Appel confirme le droit de grève

■ Echo région Bruxelles

La Bataille pour Bruxelles

■ Echo région Wallonie

Proposition de résolution invitant le
Gouvernement wallon à lancer un
programme exceptionnel de création
et d'entretien de logements

■ Echo région Flandre

Baromètre pauvreté : la
pauvreté est aussi locale

■ Europe & Relations Internationales

Package mobilité : vote au
Parlement européen

WWW.FGTB.BE

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou
par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse
ou de nom? [T] 02/506.82.71 / [E] patsy.delodder@fgtb.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het
Nederlands www.abvv.be/publicaties

Négociations interprofessionnelles avec le baromètre FGTB comme fil conducteur

Les négociations interprofessionnelles, en vue de conclure un nouvel AIP pour les deux prochaines années, seront bientôt entamées. Plusieurs obstacles doivent encore être surmontés, plusieurs dossiers qui traînent en longueur à la table des négociations du Groupe des 10 (comme l'évaluation de la politique de restructuration (loi Renault) doivent encore être finalisés. Les employeurs veulent également ajouter l'évaluation du Gentlemen's agreement (accords sur les conflits sociaux) et ce, avec le soutien du premier Ministre. Le gouvernement Michel fait d'ailleurs tout ce qui est en son pouvoir pour vider au maximum de sa substance la négociation. Dans son deal pour l'emploi, il a déjà pris des décisions sur le renforcement des conditions d'accès aux RCC et au crédit-temps fin de carrière (emplois de fin de carrière) alors que la concrétisation des conditions des régimes de fin de carrière est normalement un point qui se discute dans le cadre de la concertation interprofessionnelle.

Le gouvernement remet également en question la rémunération liée à l'ancienneté, ce qui constitue également une immixtion dans la concertation sociale et plus précisément dans les CCT sectorielles conclues pour une durée indéterminée. Alors qu'avant, nous nous tournions vers le gouvernement pour faciliter la concertation, maintenant, au lieu d'être une aide, le gouvernement nous met des bâtons dans les roues.

Mais nous ne nous laissons pas impressionner et en tant que FGTB, nous avons entamé les préparations. Nous venons ainsi de publier l'édition 2018 du baromètre socio-économique (voir www.barometrefgtb.be). Il s'agit d'un fact checking de la situation socio-économique 10 ans après la crise de 2008. Cet instrument apporte également la preuve que le gouvernement Michel-De Wever n'atteint pas ses objectifs, par exemple, en matière de création d'emplois et que dans sa communication, il transforme les faits et les chiffres. Le baromètre fournit d'importants éléments de fond pour les prochaines négociations interprofessionnelles, comme :

- Le fait que les salaires réels aient reculé de 1,73% dans notre pays sur la période 2016-2017, faisant de la Belgique un des moins bons élèves européens.
- Comme dans de nombreux autres pays (occidentaux), nos salaires ne suivent pas l'augmentation de la productivité. Ce constat se vérifie depuis des décennies, mais la répartition de la valeur ajoutée a encore plus joué en défaveur de l'emploi ces dernières années.
- L'écart salarial de genre a diminué grâce à la concertation sociale, mais n'a pas totalement disparu, loin de là : dans le secteur privé, en brut et sur base mensuelle, les femmes gagnent toujours 20% de moins que les hommes, surtout en raison de leur travail à temps partiel (qui n'est pas toujours le résultat d'un choix volontaire).
- En matière de participation des actifs à la formation, nos résultats sont médiocres. Et c'est sans parler des fonctions critiques.
- Par contre, nous sommes les champions de la flexibilité. Nous ne visons pas tant les flexi-jobs en progression, mais bien plus encore l'augmentation des emplois temporaires et à temps partiel. Plus de 4 nouveaux emplois sur 10 sont des emplois temporaires.

Nous conseillons à tous nos négociateurs de se munir de notre baromètre. Les employeurs aussi ont beaucoup à en apprendre. Une chose est sûre : il est temps que les choses changent, pas uniquement sur le plan politique, mais aussi dans la concertation sociale.

Le contrôle fiscal rapporte

A l'initiative conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le projet «Inspecteurs des Impôts sans Frontières» (IISF) permet d'envoyer dans le monde entier des spécialistes de la vérification fiscale auprès des administrations fiscales des pays sollicitant son assistance pour renforcer leurs capacités dans ce domaine. Cela vise à stimuler la mobilisation des recettes intérieures par l'amélioration des vérifications fiscales et l'intensification des efforts de discipline fiscale en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

A la lecture de son 2ème rapport, on apprend que ce programme a rapporté un surcroît de recettes fiscales directement de l'ordre de 414 mio USD (360 mio €) et que « Les recettes perçues ont été cent fois supérieures au coût des programmes, ce qui signifie que chaque dollar dépensé au titre de l'initiative IISF a rapporté 100 USD de recettes fiscales supplémentaires. »

Et ce alors que la lecture d'analyse critique de cette initiative (<https://eurodad.org/TIWBrelease>) que ces formations des administrations fiscales étaient trop souvent le fait de 'consultants' issus du monde privé et plus particulièrement des Big Four, plus spécialisés en organisation d'optimisation fiscale (lisez pertes de recettes fiscales pour les administrations) qu'en contrôle.

Nous vous laissons imaginer ce que rapporterait une formation pour des fonctionnaires spécialistes de la lutte contre la fraude et du contrôle fiscal.

Lien vers le rapport IISF :

<https://www.oecd.org/fr/fiscalite/renforcement-de-la-capacite-des-pays-en-developpement-a-imposer-effectivement-les-entreprises-multinationales-progres-considerables-ont-ete-realises-grace-a-l-initiative-iisf.htm>

ECONOMIE

Le baromètre socio-économique de la FGTB 2018: l'heure du bilan

Pour cette huitième édition du baromètre socio-économique de la FGTB, les messages clés sont au nombre de deux.

Premièrement, le gouvernement Michel ne tient pas ses promesses. Que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de bien-être au travail, de pensions, etc.

Deuxièmement, des solutions existent pour une société plus sociale, avec moins d'inégalités, une meilleure répartition des richesses et un mieux vivre pour l'ensemble des citoyens.

Ce baromètre s'articule autour de 5 chapitres :

- 1) le pouvoir d'achat;
- 2) la croissance et l'emploi;
- 3) la flexibilisation du travail;
- 4) les allocations sociales trop basses;
- 5) la dimension climatique.

A côté de ces cinq piliers, d'autres termes d'actualité y sont présentés tels que la migration, la réintégration des malades de longue durée, les restructurations, la digitalisation, la mobilité, etc.

Les indicateurs autour de ces cinq défis mettent en lumière certains constats « inquiétants » :

- contrairement à ce que revendique le gouvernement, le pouvoir d'achat – sur base des salaires réels - des citoyens n'a pas augmenté, mais s'est réduit de 1,73% entre 2016 et 2017
- L'évolution de l'emploi depuis l'entrée en fonction du Gouvernement Michel est faible. Les emplois sont majoritairement des emplois précaires.

D'après les derniers chiffres publiés par Eurostat, on s'aperçoit que la Belgique enregistre des résultats extrêmement maigres en matière d'évolution du taux d'emploi.

- En termes de coûts salariaux, si l'on tient compte de la productivité (donc de ce que rapportent les travailleurs belges), les travailleurs belges ne coûtent pas trop chers;
- la Belgique est dans une tendance où la part salariale dans le PIB est en chute;
- depuis ce gouvernement, les travailleurs ont connu le saut d'index, la modération salariale, etc. mais cela n'est pas valable pour tous. En effet, les dirigeants des entreprises du Bel20 ont vu leurs revenus augmenter de 13% (contre 1,95% pour les travailleurs);
- pour ce qui est de la croissance économique, depuis l'entrée de gouvernement, la Belgique enregistre un taux de croissance

du PIB inférieur à la moyenne de la zone euro (-0,9% au premier trimestre 2018);

- le chômage réel ne diminue pas. En effet, les statistiques officielles sous-estiment le nombre de demandeurs d'emploi. Certains sortent complètement des radars des statistiques, pourtant, ils restent des personnes sans emploi et, souvent, en grande difficulté financière;
- la charge émotionnelle ou de nature mentale pèse lourdement sur la santé des travailleurs», le nombre de dépressions et de burn outs est à la hausse;
- les pensions moyennes sont trop basses et insuffisantes pour vivre dignement.

La FGTB propose des alternatives- pour une meilleure répartition des richesses et une meilleure société pour tous - qui passe entre autre par :

- La réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauches compensatoires;
- un salaire minimum de 14€/heure ou 2.300 € brut par mois;
- une pension minimum de 1.500€;
- l'âge légal de la pension à 65 ans;
- des investissements publics garantissant une mobilité douce et accessible à tous;
- une réforme fiscale qui rééquilibre la répartition de l'effort entre travailleurs/capital/grosses fortunes.

Le baromètre est également accessible de manière interactive via le site www.barometrefgtb.be

giuseppina.desimone@fgtb.be

La réforme du droit des sociétés et des associations attaquée

La libéralisation du droit des sociétés et des associations proposée par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) est de plus en plus critiquée. Les partis de la majorité de droite semblent rester sourds aux remarques critiques du Conseil d'Etat, des juristes spécialisés, des journalistes et de la FGTB.

La FGTB formule plusieurs objections sur les réformes prévues dans le droit des sociétés et a déjà émis à plusieurs reprises des critiques à ce sujet (voir aussi Echo n° 10/2017). Les trois principaux points de désaccord pour la FGTB sont l'introduction de la doctrine du siège statutaire, la libéralisation totale de la SPRL (bientôt SRL) et la limitation de la responsabilité des administrateurs. Ces trois points ne sont certainement pas les seuls aspects problématiques dans la réforme proposée. Ces dernières semaines, de nombreuses personnes de tous horizons se sont ralliées à ces critiques.

Un nouvel avis négatif du Conseil d'Etat

Dans son premier avis sur cette réforme du 9 octobre 2017 (n° 61.988/2), le Conseil d'Etat s'était déjà montré très critique. A la demande de la commission « Droit commercial » de La Chambre, le Conseil d'Etat a émis un deuxième avis (n° 63.906/2/V) sur cette réforme le 13 septembre 2018. Malgré que le projet ait été revu en plusieurs points, le Conseil a souligné ceci : « *le législateur est invité à réexaminer le projet de manière complète (...).* » Ceci parce qu'il n'y a pas encore de concordance totale entre les deux langues du pays et parce qu'il y a encore trop d'imprécisions dans le projet.

Le Conseil d'Etat n'est pas le seul à avoir émis des critiques, le blog spécialisé « Corporate Finance Lab » du professeur Joeri Vananroye (KULeuven) a publié un article destructeur sur la réforme. Plus particulièrement sur la limitation proposée de la responsabilité des administrateurs à un montant absolu ou « cap ». Le professeur Vananroye écrit que « *si le « cap » est absorbé par une indemnisation à la société, il ne reste plus de moyens pour indemniser des tiers pour ces mêmes faits qui causent un dommage. On peut facilement imaginer comment ceci pourrait engendrer un abus.* » Et: « *le règlement pour les administrateurs semble plus avantageux que celui pour les travailleurs. Ceci ne semble pas logique. Les administrateurs ont une compétence autonome, alors*

que les travailleurs se trouvent par définition sous autorité. Cette discrimination vaut aussi bien pour les travailleurs qui ont une fonction dirigeante que pour ceux qui ont une fonction d'exécution. »

L'émission télévisée de la VRT, Pano, dévoile des problèmes de fraude de faillite et d'abus de sociétés

Ces dernières semaines, la presse a porté son attention sur les abus de montages de sociétés à des fins malhonnêtes et à l'impunité autour de ce phénomène. Le reportage de Pano du 26 septembre 2018 s'est focalisé sur la problématique des faillites frauduleuses dans le secteur de la construction. Dans ce reportage, il a aussi été souligné que les réformes du ministre Geens risquaient d'aggraver cette problématique dans les années à venir.

Pour la FGTB, la réforme proposée du droit des sociétés ne peut en tout cas pas être votée avant qu'une discussion approfondie ne soit menée sur la méthode pour s'atteler à la fraude des sociétés. Ceci, au niveau des adaptations nécessaires à la législation et des investissements dans l'application. Le ministre doit en tout cas laisser tomber ses projets d'abaisser les seuils légaux pour la création d'une société et les administrateurs doivent pouvoir être tenus responsables pour le dommages causés suite à des fautes graves.

mehdi.koocheki@fgtb.be

Digitalisation : ce que pensent les travailleurs et les organisations syndicales

En 2017, la FGTB, ses centrales et ses délégués ont participé à une enquête de la Confédération européenne des Syndicats (CES) sur la digitalisation dans les entreprises. Ils ont ainsi pu donner leur avis sur la question, partager leurs expériences. 300 des 1500 réponses à l'enquête proviennent d'ailleurs de Belgique. La FGTB remercie ceux d'entre vous qui y ont participé. Les résultats de cette enquête ont été présentés en septembre lors d'une journée d'étude la CES. Ils permettent de se faire une meilleure idée des différences et similitudes de points de vue du monde syndical par pays ou bloc de pays, face aux impacts de la digitalisation, par exemple sur la protection des données, les conditions de travail, le bien-être au travail. Ils traitent également notamment du droit à la déconnexion, de la formation des qualifications, des CCT qui encadrent la digitalisation.

Nous invitons nos délégué(e)s, délégué(e)s des comités d'entreprise européens, nos permanents syndicaux à prendre connaissance des 50 pages de présentation des résultats de cette enquête, la première du genre en Europe.

Ils sont disponibles en français, anglais, italien, espagnol sur le site de la CES à l'adresse suivante : <https://www.etuc.org/fr/node/17266>

Face à l'amiante, ne prenez pas de risques. Des solutions existent

Constructiv et Fedris lancent une campagne nationale de sensibilisation et de prévention relative aux risques de l'exposition à l'amiante. L'amiante est présente en quantité en Belgique suite à son usage intensif durant plusieurs décennies. La mise sur le marché d'amiante-ciment et de nombreux autres produits et substances n'est interdite que depuis le 1er octobre 1998. Une interdiction totale est d'application depuis le 1er janvier 2002. Actuellement, la rénovation du parc immobilier et la détérioration des matériaux contenant de l'amiante suite à leur vieillissement, augmentent les possibilités d'exposition. Or, celle-ci entraîne des risques très graves pour la santé. Ces risques peuvent se manifester seulement 25 à 40 ans après la première exposition. Pour autant, la campagne ne se veut pas alarmiste. Elle vise à encourager les personnes concernées à bien s'informer sur les risques et les solutions en matière d'amiante, et à poser les bons choix. La campagne s'adresse à un public très large puisqu'elle vise non seulement les employeurs, les travailleurs et les indépendants de la construction mais aussi les particuliers. Des informations sont mises à leur disposition, via des spots télévisés, un dépliant relatif à la campagne, et un site web comportant différents outils pratiques. Parmi ceux-ci, des conseils pour reconnaître l'amiante, la possibilité d'obtenir réponse à ses questions via une application web, des informations sur les formations, etc. La campagne est également soutenue par plusieurs parties prenantes qui se sont fédérées autour d'une charte. Plus d'info sur : www.solutionspoureamiante.be

■ POLITIQUE SOCIALE

Réinsertion de qualité pour les malades de longue durée

Le 25 septembre 2018, le Conseil National du Travail (CNT) a émis un avis unanime (n° 2099) au sujet de la réglementation en matière de réintégration au travail des malades de longue durée.

Le dispositif mis en place par le Gouvernement s'est soldé, fin 2017, par un taux 68% de travailleurs (sur 16 000 concernés) définitivement « déclassés ». C'est-à-dire considérés comme inaptes à réintégrer leur entreprise. Les conséquences pour les travailleurs sont naturellement désastreuses et inacceptables, puisque cette décision s'accompagne d'une fin de contrat sans indemnités de rupture de contrat et sans préavis (force majeure médicale).

Pour la FGTB, l'objectif doit être clair et sans équivoque : le cadre législatif doit accompagner les travailleurs malades et non les punir, leur proposer une réintégration de qualité, lorsqu'ils le souhaitent et qu'ils le peuvent.

C'est l'esprit de l'avis du CNT qui rappelle l'importance de garantir le caractère volontaire du processus de réinsertion au travail et qui formule des propositions visant à garantir un accompagnement de qualité. Plus concrètement, la FGTB a notamment obtenu d'importantes demandes unanimes, dont les suivantes :

- (1) Une concertation préalable et systématique entre le médecin du travail, l'employeur et le travailleur avant une prise de décision définitive sur l'inaptitude au travail ; le travailleur pourra se faire accompagner du délégué de son choix lors de cette concertation;
- (2) Le plan de réintégration proposé par l'employeur devra chercher à suivre au maximum l'avis du médecin du travail et donc correspondre à l'état de santé du travailleur
- (3) Le délai qu'a le travailleur pour introduire un recours contre la décision d'inaptitude est porté de 7 jours ouvrables à 20 jours calendrier.
- (4) Chaque travailleur en incapacité de travail qui souhaite retravailler devrait avoir l'opportunité d'un accompagnement adapté sur mesure (tenant compte de ses capacités restantes, de ses particularités et de ses besoins).

Par ailleurs, le CNT demande entre autres aussi de revoir la règle de cumul entre un revenu professionnel découlant d'un travail autorisé et l'indemnité d'incapacité de travail, car la nouvelle règle décidée par le Gouvernement est problématique, notamment pour les travailleurs disposant de bas revenus et pour ceux dont l'état de santé est particulier ou fluctuant.

La balle est maintenant dans le camp du Gouvernement.

anne.panneels@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

La Cour d'Appel confirme le droit de grève

Le 17 septembre dernier, la Cour d'Appel d'Anvers a rendu un jugement important dans le cadre d'un conflit collectif chez Case New Holland (CNH).

Ce cas concerne une ordonnance rendue par le président du Tribunal de première instance d'Anvers (via requête unilatérale) interdisant, sous peine d'astreinte, à tout un chacun d'entraver ou d'empêcher l'accès à l'entreprise.

La tierce opposition introduite par l'ABVV Metaal étant rejetée, cette dernière est allée en appel. La Cour a rappelé le tribunal de première instance à l'ordre.

Ce jugement comporte plusieurs éléments importants, la Cour estime en effet que:

- malgré le fait que la direction se soit distancée par rapport à l'ordonnance rendue, l'ordonnance elle-même est maintenue dans l'ordre judiciaire ;
- l'expiration du délai de validité de l'ordonnance importe tout aussi peu que le fait que le conflit ait entre-temps pris fin pour évaluer l'intérêt requis pour une tierce opposition;

- la restriction du droit à l'action collective, à la liberté d'association et d'expression et le fait d'entraver l'exercice du travail de délégué syndical, signifient qu'il y a intérêt à introduire une tierce opposition ;
- comme il n'a pas été fait usage de violence, comme des menaces n'ont pas été proférées, comme il n'y a pas eu de dégâts, comme une série de participants à l'action ont pu être identifiés, comme il n'a pas été constaté que les non-grévistes n'avaient pas accès à l'entreprise et comme tous les participants à l'action faisaient partie du personnel, il n'y avait pas de nécessité absolue de saisir le président du Tribunal de première instance de cette affaire et la demande de la direction devait être rejetée.

La Cour confirme explicitement que, si des actes de violence n'ont pas été commis et que des menaces n'ont pas été proférées, il n'y a pas lieu d'interdire les actions des travailleurs et des syndicats.

lander.vanderlinden@abvv.be

■ ECHO REGION BRUXELLES

La Bataille pour Bruxelles

Le 3 octobre dernier, BRISE (Réseau inter-syndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement) a organisé un séminaire sur le conflit larvé concernant l'aménagement du territoire de Bruxelles, à savoir le conflit entre deux fonctions urbaines : le logement et les activités productives.

A Bruxelles, l'espace alloué aux activités productives doit de plus en plus faire place à de nouveaux projets de logement.

Ces 20 dernières années, Bruxelles s'est enrichie de presque 200 agences immobilières. 1 milliard d'euros sont investis dans la zone du centre-ville autour du boulevard Anspach, mais ce développement urbain se fait au détriment de l'emploi dans le secteur des activités productives.

Pas grave à première vue, les Bruxellois doivent en effet pouvoir se loger quelque part et puis, des emplois dans les activités productives disparaissent un peu partout. Seulement, offrir un logement aux Bruxellois n'est pas le seul but de ce boom immobilier. Les autorités régionales souhaitent une bonne gestion du territoire, qu'elles veulent optimiser. Ainsi, la zone autour du canal

(environ 200.000 habitants) est qualifiée de « matière première précieuse ». Bruxelles est en outre « promue » comme la « capitale la moins chère d'Europe », une capitale qui devient de plus en plus populaire et où la spéculation immobilière est rentable. Une spéculation immobilière qui a pour finalité, et pour principal effet, une augmentation du prix des logements.

L'espace tant convoité - jadis destiné à la production et donc à l'emploi - est aujourd'hui converti en un espace d'investissement dont le but est de faire grimper les prix de l'immobilier et les loyers. Ce constat et le fait que le logement payable est un des principaux leviers pour combattre la pauvreté dans les villes, nous amènent à dire que la « bataille pour Bruxelles » n'est pas gagnée par la population.

kobe.martens@fgtb.be

Séminaire 'concertation sociale' - 25 octobre 2018

Ce séminaire fait partie d'une série d'activités organisées par le SPF ETCS à l'occasion des 50 ans de la loi sur les CCT et les commissions paritaires.

Le jeudi 25 octobre, le SPF ETCS organise un séminaire sur le système belge de négociations collectives dans une perspective internationale. Plusieurs experts (de l'Eurofound, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation de coopération et de développement économiques) apporteront un éclairage sur le système belge de négociations collectives et de la concertation sociale en général.

Début : 14 heures

Lieu : SPF ETCS

Plus d'info sur <https://evenements.emploi.belgique.be/fr>

Activités productives en ville : pourquoi ?

La durabilité implique une bonne politique de mobilité. Le rôle de l'aménagement du territoire est ici énorme. Certes, un bar à café, une microbrasserie rendent une ville vivante, mais ses habitants connaissent également des besoins essentiels - comme construire, se nourrir, se déplacer. Une ville vivante a donc tout intérêt à ce que la production de ciment, les matériaux de construction, ainsi que les grossistes alimentaires et les garagistes se trouvent entre ses murs. Dans le cas contraire, il faut se déplacer pour satisfaire à ces besoins, quitter la ville et y revenir, avec tous les problèmes de mobilité qui s'ensuivent. Une ville durable a non seulement besoin de startups écologiques, mais aussi d'équipements de base, un peu moins tendance peut-être, mais d'autant plus utiles.

Cycle 10 ans DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Ve 26/10 : Discriminations à l'embauche et dans l'emploi : une réalité à combattre

Les discriminations dans le monde du travail sont une réalité. Pourtant, des législations anti-discriminations existent tant au niveau européen que fédéral ou régional.

À l'échelon régional, des initiatives sont mises en œuvre afin de favoriser la diversité dans les entreprises.

Quel regard porter sur ces dispositifs ? Permettent-ils une véritable lutte contre les discriminations ou s'agit-il plutôt d'opérations « marketing » pour les entreprises qui les mettent en œuvre ?

Ve 16/11 : La discrimination est partout...

Les discriminations sont partout... Lors de cette matinée, nous vous proposons de nous pencher sur ces discriminations présentes partout dans notre société. En 2ème partie de matinée, nous vous proposons d'explorer la question des discriminations au-delà de nos frontières.

Ve 30/11 : Lutte contre les discriminations, lutte syndicale de terrain

Les outils à disposition des acteurs syndicaux pour défendre, individuellement ou collectivement, les travailleurs.euses victimes de discrimination existent. Mais pour qu'ils soient efficaces, ils doivent être connus des délégués.e.s de terrain. La sensibilisation aux stéréotypes et préjugés est également indispensable. C'est un enjeu prioritaire au nom de l'égalité.

Cycle organisé par le Cellule Lutte Contre les Discriminations CEPAG – FGTB wallonne

Espace Solidarité - rue de Namur 47, 5000 Beez

Inscriptions : cepag@cepag.be – 081 26 51 56 (en précisant la ou les dates choisies).

■ ECHO REGION WALLONIE

Proposition de résolution invitant le Gouvernement wallon à lancer un programme exceptionnel de création et d'entretien de logements

La FGTB et le Pôle Logement du CESW ont été appelés à se prononcer sur une résolution invitant le Gouvernement wallon à lancer un programme exceptionnel de création et d'entretien de logements. Cette proposition, déposée par Edmund Stoffels en juillet 2015, a été présentée dès mars 2016 à la FGTB wallonne et l'avis du Conseil Supérieur du Logement (ancêtre du Pôle logement) avait été remis. Ce texte a donc déjà été débattu dans de nombreuses instances.

Le projet

Le projet détaille les enjeux et constats relatifs au logement en Wallonie : droit au logement décent, inégalités persistantes, aggravation de la pauvreté et du chômage, évolution démographique, état du parc wallon, carences énergétiques, offre de logements publics, pression immobilière et foncière, aides et avantages fiscaux, emplois dans la construction, partenariats public-privé, transfert de nouvelles compétences, accession au crédit hypothécaire...

Le texte propose de négocier avec les autorités locales, les interlocuteurs sociaux de la construction et le secteur bancaire un programme décennal de création et d'entretien de logements visant 4 thématiques : logement, emploi-formation, réduction des gaz à effet de serre et financement.

On prévoit, entre autres, la création de 112.000 nouveaux logements - dont 40.000 publics - la mise à niveau énergétique de 800.000 logements existants, des plans de formation, des cahiers de charges empêchant le dumping social, des objectifs énergétiques, des partenariats public - privé, le développement du logement social privé, un outil financier public pour le logement public ou assimilé, etc.

Position de la FGTB wallonne

La FGTB wallonne salue les propositions de création et de réhabilitation de logements. Concernant le dumping social, elle plaide, lors de l'élaboration des cahiers des charges, pour des clauses sociales, environnementales et éthiques tenant compte de l'intégration de fabricants wallons. La FGTB wallonne tient également à insister sur la nécessité d'encadrer les PPP qui peuvent s'avérer coûteux pour les citoyens. Au niveau fiscal, ses

revendications portent, entre autres, sur une forte réduction des droits d'enregistrement pour les ménages à bas et moyens revenus ; le calcul du précompte immobilier sur base de la valeur vénale ; des crédits d'impôts sur les travaux relatifs à la sécurité, la salubrité ou le confort minimum ; la réduction des droits de succession ou d'enregistrement des maisons qui subiraient des transformations énergétiques ou seraient reconstruites ; la taxation des loyers avec possibilité de déduction des frais encourus, etc.

En dehors des aspects fiscaux, la FGTB wallonne réitère sa volonté de voir en Wallonie, une réelle régulation du marché locatif wallon via la mise sur pied d'un cadastre, d'un cadre législatif contraignant les propriétaires de biens inoccupés à les remettre sur le marché et d'une grille d'encadrement des loyers privés.

Enfin, la FGTB wallonne rappelle que la présence conséquente de logements publics permet d'assurer la solidarité entre communes et de lutter contre la pression immobilière et foncière. A cet effet, il est indispensable de renforcer les moyens d'action des Agences immobilières sociales et de tendre vers 10 % de logement sociaux dans chaque commune (critère que le nouveau gouvernement wallon MR-cdH a abandonné). A court terme, il faut permettre aux communes de se grouper pour atteindre cet objectif avec des transferts financiers de communes « déficientes » vers les communes les plus vertueuses en la matière.

La version intégrale de cette note est consultable sur : www.fgtb-wallonne.be/qui-sommes-nous/nos-positions-politiques

gianni.infanti@fgtb-wallonne.be

Baromètre pauvreté : la pauvreté est aussi locale

Quand on parle de pauvreté, on parle généralement de la politique flamande ou fédérale, de chiffres durs, de pourcentages ... Mais la pauvreté, cela concerne des gens, des familles, des enfants qui subissent cette situation au quotidien et qui tentent tous les jours de survivre.

Nous vivons tous dans des villes et communes. C'est pourquoi, la plateforme Decenniumdoelen (une plate-forme de 13 organisations sociales, dont la FGTB) a lancé, dans le cadre des élections locales, le baromètre pauvreté ; il s'agit d'une évaluation de la politique locale menée dans 33 villes et communes pour répondre à la pauvreté.

Deux critères sont à la base de ce baromètre : 1) un chiffre – la pauvreté des enfants dépasse les 10% et 2) il y a un groupe actif autour de la pauvreté. Avec ce baromètre, ces groupes actifs peuvent suivre la politique locale dans leur commune ou dans leur ville. Toutes les communes centrales sont reprises dans la liste, y compris les communes qui ont une certaine taille et qui ont un passé industriel. Compte tenu de ces caractéristiques, ces communes connaissent plus de pauvreté que d'autres.

Les communes co-responsables

Le baromètre pauvreté local donne une idée de la situation de pauvreté dans certaines communes. Il souligne la responsabilité de chaque commune, mais renvoie aussi aux pouvoirs publics flamands et fédéraux qui sont responsables de l'ampleur et de l'importance de la pauvreté locale.

Leurs choix politiques dans des matières telles que le chômage, l'énergie, le logement, l'intégration et les réfugiés deviennent concrets, dans chaque commune. Là, ce ne sont pas des moyennes qui sont au pouvoir, mais des gens qui ont des demandes et des besoins concrets. Les communes sont toutefois elles-mêmes responsables de leur politique sociale. Elles peuvent choisir elles-mêmes si elles souhaitent faire de la lutte contre la pauvreté une priorité ou non.

Manque important de logements sociaux

La lutte locale contre la pauvreté commence avec une politique de logement social, car ces logements sont la meilleure protection contre la pauvreté. Et à ce niveau déjà, le bât blesse. Dans un quart des communes de l'échantillon, le patrimoine logement social recule : il y a moins de logements sociaux

qu'il y a dix ans. Seule une commune sur trois affiche une très légère augmentation du nombre de logements sociaux. 16 communes n'ont pas encore atteint l'objectif social.

Ne pas investir dans des logements sociaux a des conséquences immédiates pour les locataires sur le marché privé : en moyenne, plus de 37% des locataires doivent consacrer plus de 30% de leurs revenus à la location.

Mais il y a aussi de bonnes nouvelles : dans 13 communes, des logements sociaux se sont ajoutés et plusieurs communes investissent aussi fortement dans des bureaux sociaux de location. Investir dans des logements sociaux offre plus de sécurité et plus de qualité pour un loyer plus bas.

Pour une véritable politique de pauvreté

Le baromètre pauvreté local conclut que dans les 33 communes, la pauvreté augmente et surtout, devient plus extrême. Les résultats posent les responsabilités : les communes ont toutes pour mission de réaliser le bien-être pour tous leurs habitants; la Flandre et le Fédéral garantissent les moyens, les instruments sous les contours de cette politique communale de lutte contre la pauvreté; et chaque commune est co-responsable des chiffres de pauvreté dans les communes avoisinantes.

Les communes peuvent et doivent donc bien mener une politique de lutte contre la pauvreté : une politique sociale généreuse, une politique de logement social, des écoles accessibles, suffisamment de structures d'accueil des enfants, une politique inclusive de revenu d'intégration, du travail de proximité, l'accent sur la participation des organisations de lutte contre la pauvreté, la société civile et les acteurs actifs dans le bien-être ...

En vue des élections locales, la plate-forme Decenniumdoelen lance donc un appel pour que la pauvreté soit considérée comme une priorité dans les futurs accords.

Le rapport complet peut être consulté via www.decenniumdoelen.be (néerlandais uniquement)

fien.adriaens@vlaamsabvv.be

GTB fête son 10e anniversaire

GTB, le service spécialisé pour l'accompagnement des personnes handicapées ou ayant un problème de santé vers l'emploi, fête son 10ème anniversaire. GTB offre un encadrement permanent à environ 10.000 demandeurs d'emploi et est, tout comme le VDAB, cogéré par les interlocuteurs sociaux flamands .

5 fêtes provinciales

- Lundi 5 novembre, 19h : Anvers Stadsschouwburg
- Mercredi 7 novembre, 19h30: Zaventem CC De Factorij
- Jeudi 8 novembre, 19h30: Gand De Bijloke
- Vendredi 9 novembre, 19h30: Genk C-Mine
- Mercredi 14 novembre, 19h30: Roeselare De Spil

Programme

- documentaire avec le portrait de 5 clients GTB
- débat avec 3 invités
- encadrement musical ou artistique
- réception et netwerk

Débats

- Anvers : débat avec Philippe Muyters (ministre flamand de l'Emploi) et Jan Callebaut (bureau de recherche)
- Zaventem: débat avec Frank Vandebroucke et Sonja Teugels
- Gand : débat avec Philippe Diepvents et Stijn Baert
- Genk: débat avec Jo Van Deurzen (ministre flamand du Bien-être) et des employeurs

Inscriptions sur <http://10jaar.gtb.be>

Socle européen des droits sociaux : la FGTB maintient la pression

Ce 10 octobre, la FGTB rencontrait, avec les deux autres syndicats, les membres belges du parlement européen pour une discussion sur les élections européennes et sur le suivi du socle européen des droits sociaux. Signé en novembre 2017, ce socle a pour le moment été traduit par la Commission Européenne en quelques initiatives. Deux d'entre elles nous semblent primordiales et doivent absolument être votées par le parlement européen avant les élections de mai 2019. Il s'agit de l'autorité européenne du travail et de la directive pour des conditions de travail prévisibles et transparentes. C'est ce message que nous avons fait passer, ainsi que nos revendications précises sur ces deux dossiers.

Une femme à la tête de la COSATU

Réunie en congrès du 17 au 20 septembre, la COSATU - principale confédération syndicale sud-africaine - a élu pour la 1ère fois de son histoire une femme à la présidence ainsi qu'un exécutif composé à 50% de femmes pour ces 3 prochaines années. Leur principal mandat sera de consolider la « révolution nationale démocratique ». Acteur majeur dans la lutte contre l'apartheid, COSATU est en pleine mutation pour s'assurer que cet héritage puisse réellement bénéficier à tous les travailleurs du pays. Pour la FGTB et l'IFSI, présents au congrès, ce fut l'occasion de rappeler notre soutien et notre solidarité. Amandla !

■ EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Package mobilité : vote au Parlement européen

Le 4 juillet, le Parlement européen a voté les propositions de la Commission européenne sur le package mobilité. Les propositions avaient été élaborées par la Commission européenne et discutées en commissions EMPL (emploi) et TRAN (transport). La Commission EMPL était claire : pas d'élargissement des temps de conduite, pas de diminution des temps de repos, nouvelle action contre les entreprises boîtes-aux-lettres ... par contre, les propositions de la commission TRAN étaient les suivantes : à nouveau des temps de repos dans le camion, flexibilisation des temps de repos, pas de détachement pour les chauffeurs internationaux, pas de contrôles routiers sur les temps de repos, détachement, etc. ... Bref, pas de nouvelle lutte contre la fraude sociale dans le secteur.

L'ETF (la fédération européenne du transport) et notre propre organisation, l'UBT, ont entrepris des actions vigoureuses contre ce texte – avec le soutien de la CES – et étaient également présentes avec une délégation à l'occasion du vote au Parlement européen.

En partie grâce aux actions syndicales et à la conscientisation de l'opinion publique qui y était liée – le Parlement européen a rejeté à une large majorité les règles proposées par la commission TRAN et la Commission européenne. Ce faisant, le Parlement ne donne pas suite aux modifications proposées des temps de conduite et de repos. Il n'a pas non plus approuvé les longs temps de repos dans les camions ni les modifications au niveau du cabotage. Le message du Parlement européen était clair : la commission TRAN doit refaire ses devoirs et cette fois, les faire mieux.

Le combat n'est pas encore terminé. Il faut maintenant attendre les nouvelles propositions qui seront envoyées au Parlement européen. Malheureusement, bien peu de choses ont encore été dites ou proposées en matière de sécurité et de santé des travailleurs dans le secteur. La vigilance reste donc de mise.

bart.samyn@fgtb.be

Monitoring en RDC

Une délégation de l'IFSI, Centrale Générale et PANAF (programme d'éducation ouvrière panafricain) a effectué une mission de monitoring à Lubumbashi et Kolwezi. La FGTB y soutient la plateforme syndicale UFF (l'Union Fait la Force, composée des syndicats interprofessionnels CDT et UNTC et du syndicat du secteur public Cossep), dans sa lutte contre la prolifération syndicale et pour l'éducation de base des travailleurs.

La région visitée est un haut-lieu mondial minier. La plupart des entreprises est aux mains d'investisseurs étrangers – tant les mines que les services aux entreprises (transports, surveillance, entretien, sous-traitants). Les entreprises vont et viennent au gré des optimisations légales et fiscales. La plupart sont hostiles aux syndicats. Une ministre de l'emploi provinciale nous a avoué que certaines entreprises appliquent le code du travail chinois. Si le gouvernement réalise les « zones économiques spéciales » annoncées, cela posera de nouveaux défis. De plus, le secteur connaît une grande précarisation de l'emploi avec du travail par agences, main d'œuvre journalière etc. La région attire beaucoup de creuseurs informels et de travailleurs migrants venus du centre du pays.

Un enfant a témoigné qu'il percevait 0,60\$ pour un kilo de cobalt.

Une solide éducation des travailleurs sur le syndicalisme et le droit du travail est donc primordiale. C'est l'enjeu du PANAF, qui forme des délégués pour animer des cercles d'études dans les entreprises, pour parler des problèmes concrets et formuler des solutions collectives. L'UFF veut aussi renforcer sa capacité de plaidoyer à travers la concertation syndicale et des alliances réfléchies avec la société civile. Mais il faudrait encore que le gouvernement respecte les acquis du dialogue social : le gouvernement a finalement ignoré l'accord tripartite qu'il avait signé au sein du CNT sur le salaire minimum.

francoise.vermeersch@abvv.be